

**2LLS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 20 BOULEVARD VINCENT AURIOL**  
**31170 TOURNEFEUILLE**  
**792 491 003 RCS TOULOUSE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 19 septembre,  
A 10 h,

M LEVIEL Laurent,  
demeurant 56 Route de Tarbes – 31170 TOUNEFEUILLE.

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 2LLS,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'Associé Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 11 mois et sera clos le 30/09/2024.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

*« ARTICLE 6 - EXERCICE SOCIAL*

*Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1<sup>er</sup> octobre et finit le 30 septembre. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

## DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

M LEVIEL Laurent  
Associé Unique

